

# Présentation de l'équipe PSYMOB

## Équipe Mobile de Psychiatrie Adulte



Une équipe mobile



Une équipe pluri-professionnelle



Au service du patient

Il s'agit **d'une équipe pluriprofessionnelle du Centre Hospitalier Alpes-Isère** composée d'un psychiatre, d'un cadre de santé, d'un infirmier en Pratique Avancée (IPA), d'un infirmier, d'un psychologue et d'un assistant social.

### Sa mission

Les **personnes souffrant de troubles psychiques** ont souvent des difficultés à demander de l'aide. Ce besoin d'aide peut être identifié par des proches ou des professionnels qui formulent une demande pour eux.

### PSYMOB C'EST AUSSI



> Un lieu ressource pour les demandeurs (proches ou professionnels) dans l'accès aux soins psychiatriques, la réflexion éthique autour de situations complexes, l'information sur la santé mentale.

> Une équipe en lien avec tous les partenaires du territoire.

### Faire appel à l'équipe Psymob permet de :

- ✓ Donner des chances de soins aux personnes qui n'ont pas la possibilité d'en faire la demande.
- ✓ Prévenir les crises et les hospitalisations sans consentement.

### A qui s'adresse-t-elle ?

L'équipe intervient auprès de :

- ✓ **D'adultes de 18 à 69 ans présentant des difficultés psychiques** importantes non suivies ou non prises en charge par des services spécialisés adaptés ou en rupture de soins de plus de 6 mois :

- Réticents à l'offre de soins
  - Avec lesquels une négociation est encore possible (acceptant l'intervention d'un professionnel de l'équipe)
  - Résidant à domicile
- ✓ De **proches de ces personnes**, affectés par cette situation.

### *Quel est son périmètre d'intervention ?*

L'équipe intervient sur deux pôles de psychiatrie adulte : **Grenoble Grésivaudan et Drac Trièves**.

### *Qui peut contacter PSYMOB ?*

L'équipe intervient à la demande des familles, proches, médecins généralistes, infirmiers, psychologues, psychiatres, services de santé au travail, médecine préventive, intervenants sociaux, organismes de tutelle, etc.

Une fiche de demande d'intervention est à demander, à renseigner et à nous retourner par mail :

 [PSYMOB@ch-alpes-isere.fr](mailto:PSYMOB@ch-alpes-isere.fr)

Après concertation et analyse détaillée de la demande, il pourra être proposé :

- Une **première intervention** auprès de la personne **sur le lieu de son choix** en présence du tiers demandeur.
- **Plusieurs interventions individuelles** (sur une durée pouvant aller jusqu'à 3 mois) permettant d'évaluer les besoins en soin, de proposer et d'accompagner vers un dispositif de soin adapté.

### ***Important***

- ✓ **L'équipe intervient de manière programmée** pour les situations nécessitant une consultation ou un avis psychiatrique, **en dehors des situations d'urgences** immédiates.
- ✓ **En lien avec le médecin traitant.**
- ✓ L'équipe ne fait **pas de suivi au long court**.
- ✓ Elle **ne se substitue pas aux dispositifs de secteurs psychiatriques** notamment pour les personnes ne respectant pas le programme de soins dans le cadre de la loi du 5 juillet 2011.

